

AVIS AU PUBLIC

ENQUETE PUBLIQUE

Relative à l'aliénation de chemins ruraux situés aux lieux-dits « St-Amans et Genève » et au déclassement de parcelles du domaine public situées au lieu-dit « la Romiguière » commune de LE TRUEL

Par arrêté municipal en date du 06 octobre 2026 le maire de la commune de LE TRUEL a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant :

- projet d'aliénation d'une section du chemin rural compris entre « Saint Amans » et « Treins »,
- projet d'aliénation d'une section du chemin rural comprise entre le lac de St Amans et l'ancien chemin de Costecalde, lieu-dit « Saint Amans »,
- projet d'aliénation d'une section du chemin rural situé entre la voie communale de la Monteillerie et la parcelle section G n°193 (Biens sectionnaux), lieu-dit « Saint Amans »,
- projet d'aliénation d'une section du chemin rural compris entre le chemin rural de Genève à La Roque au ruisseau de Gozon, lieu-dit « Genève »
- projet de déclassement d'une parcelle de terrain du domaine public au droit de l'ancien presbytère de « La Romiguière »,
- projet de déclassement d'une parcelle de terrain du domaine public au droit de la Grange Vayssière au lieu-dit « La Romiguière »,

Monsieur Jean-François GROS a été désigné commissaire enquêteur par arrêté du 06 octobre 2026.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de LE TRUEL du 02 novembre 2026 au 16 novembre 2026 aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et le vendredi de 14h00 à 17h00 ; Ainsi que le lundi 16 novembre de 14h00 à 16h30.

Le commissaire-enquêteur recevra le public à la mairie de LE TRUEL, le lundi 02 novembre 2026 à 9h00 et lundi 16 novembre 2026 à 16h00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête publique déposé en mairie ou par courrier à transmettre à :

M. le commissaire-enquêteur
Mairie de LE TRUEL
1109 Route de Villefranche
12430 LE TRUEL